

# MISE A JOUR DECLARATION D'IMPLANTATION DE NOYERS

Syndicat Professionnel de la noix, du cerneau de l'huile de noix du Périgord

## A REMPLIR PAR TOUS LES PRODUCTEURS

30 route de Pérical – 46600 CREYSSE  
Tél : 05.65.32.22.22 - standard 2  
contact@noixdupericord.com

### NOM et PRENOM DE L'EXPLOITANT ou RAISON SOCIALE DE L'EXPLOITATION

Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

CODE ODG : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Adhésion à une OP: OUI  NON

Si oui, laquelle : \_\_\_\_\_

### A - PARCELLES ENTREES DANS L'EXPLOITATION → à rajouter : parcelles EN PRODUCTION achetées, louées, autre motif

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PARCELLE																										
Nature et date d'effet de la modification (1)	Exploitation d'origine		Dépt.	Commune	Section	N° parcelle cadastrale	Variété	Année de plantation	Arbres isolés (2) oui/non	Nb de noyers	Nb de pollinisateurs	Distance				Superficie			% enherbement	Irrigation oui/non						
	Nom	adresse										sur le rang		entre rangs		nb arb. x distance	ha	are			ca					
												m	cm	m	cm											

### B - PARCELLES SORTIES DE L'EXPLOITATION → à supprimer : parcelles arrachées, vendues, données en location, cessation location

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PARCELLE																										
Nature et date d'effet de la modification (1)	Exploitation d'origine		Dépt.	Commune	Section	N° parcelle cadastrale	Variété	Année de plantation	Arbres isolés (2) oui/non	Nb de noyers	Nb de pollinisateurs	Distance				Superficie			% enherbement	Irrigation oui/non						
	Nom	adresse										sur le rang		entre rangs		nb arb. x distance	ha	are			ca					
												m	cm	m	cm											

(1) utiliser les abréviations suivantes : (P) plantation, (A) achat, (L) prises en location, (AM) autre motif, (AR) arrachage, (V) vente, (DL) données en location, (CL) cessation location.  
(2) dans le cas des arbres isolés, ne renseigner que le nombre de noyers et la superficie sur la base de : 80 ca par arbre pour les variétés Franquette, Marbot, Corne et Grandjean ; 48 ca pour la variété Fernor

à partir de l'année de récolte

20\_\_

- Document à établir et à retourner au Syndicat professionnel avant le 30 juin de l'année de récolte.

Signature de l'exploitant

jusqu'à la fin de validité de la déclaration de noyers initiale